

Les actualités de l'éolien

Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables a été adopté par le Sénat le 4 novembre 2022 et sera voté par l'Assemblée Nationale le 10 janvier. Il s'agit de favoriser le déploiement des énergies renouvelables pour que notre pays se mette aux standards de temps et de développement de nos voisins européens. Pour mémoire, en France, un projet éolien met en moyenne 7 ans pour être développé alors qu'en Angleterre, en Espagne, au Portugal ou en Allemagne c'est moitié moins.

Rappelons qu'en 2020, la France est le seul pays d'Europe qui n'a pas réussi à atteindre son objectif de développement des énergies renouvelables. Leur part dans notre mix énergétique s'élevait à 19,1%, alors que l'objectif était fixé à 23%.

L'objectif premier de cette loi est de réduire le temps d'instruction des projets et d'alléger les procédures administratives

Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables. C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable.

Fondée en 1995, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français. Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

i Vous pouvez trouver toutes les réponses aux questions fréquemment posées sur l'éolien dans les documentations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), en particulier dans la brochure "l'éolien en 10 questions"

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien de Séry-lès-Mézières ?

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendeserylesmezieres>

Charline MOINEAU, Chef de projet - charlinemoineau@groupevaleco.com

Valeco - 6 rue Colbert - 80 000 Amiens

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Bèjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946

Impression : DBS imprimerie - 3 allée Maître Zacharius 80 440 Glisy - Certifiée Imprim'Vert

Ne pas jeter sur la voie publique

Le projet éolien en chiffres



3

éoliennes (180m en bout de pale maximum)



4.8 MW

puissance unitaire maximale des éoliennes



43 600 MWh

production prévisionnelle annuelle



Une quantité d'électricité moyenne correspondant à la consommation annuelle de

19 465

français



21 800

tonnes de CO₂ évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution énergétique fossile

Ces données sont approximatives dans la mesure où la turbine exacte est connue uniquement après l'autorisation environnementale.



Lettre d'information n°4 • Janvier 2022

PROJET ÉOLIEN DE SÉRY-LÈS-MÉZIÈRES

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, Valeco vous informe des avancées du projet de parc éolien sur la commune et vous explique les prochaines étapes.

Pour rappel, la demande d'autorisation environnementale du parc éolien a été déposée en septembre 2020. Une demande de compléments de la part de la DREAL ainsi que l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) nous ont été communiqués en septembre 2021.

Pour répondre à ces demandes, l'éolienne E1 a été déplacée de quelques mètres afin de s'éloigner d'une haie. La demande a pu être nouvellement déposée auprès des services instructeurs en septembre 2022.

A l'issue de cette première étape de la phase d'instruction, le projet va prochainement faire l'objet d'une enquête publique après examen des compléments fournis. Nous vous présentons plus en détail les phases à venir dans la suite de cette lettre d'information.

Je vous souhaite une agréable lecture et mes meilleurs vœux pour l'année 2023.

Charline MOINEAU, Chef de projets éoliens



Meilleurs vœux

2023

L'équipe Valeco



Calendrier prévisionnel du projet



Calendrier de la phase d'instruction



La procédure en détail

Phase d'examen

Cette phase correspond à celle qui vous a été présentée dans l'introduction de cette lettre d'information. A l'issue de cette phase, Valeco a rédigé une réponse à l'avis de la MRAe et a fourni les compléments demandés par les services instructeurs de l'état.

Phase d'enquête publique

Suite à la phase d'examen, une enquête publique d'une durée d'un mois se déroulera sur la commune de Séry-les-Mézières. Elle aura pour objet de recueillir les avis des populations des communes dans un rayon de 6km autour du projet. Un avis d'enquête publique sera affiché 15 jours avant la tenue de cette enquête et publié dans les journaux à l'échelle du département. A la fin de cette enquête, le commissaire enquêteur synthétisera les avis des participants dans un procès-verbal. Valeco aura alors un délai de deux semaines pour répondre au procès-verbal.

Phase de décision

Pour terminer cette procédure d'instruction, un projet d'arrêté est émis par les services instructeurs et celui-ci sera discuté au cours de certaines consultations facultatives telles que la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS). Finalement, le préfet à l'aide des avis réunis au cours de la procédure d'instruction (avis MRAe, réponse au procès-verbal, avis CDNPS,...) émettra un arrêté d'autorisation ou de refus.

